



SECTION 1 : INTRODUCTION



SECTION 1 : INTRODUCTION

Le but de cette version 2.0 du Manuel technique du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire est d'apporter aux analystes de la sécurité alimentaire des normes techniques et des directives pour mener à bien une analyse IPC. La version 2.0 présente une revue des normes basée sur des mises en pratique sur le terrain et sur des consultations d'experts réalisées au cours de ces dernières années. Le Manuel est destiné aux techniciens/praticiens. Il n'offre pas de vue d'ensemble des analyses de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence. En effet, les praticiens de l'IPC doivent nécessairement posséder les compétences requises dans ces domaines et d'autres sphères afférentes.

L'IPC est un ensemble de protocoles (outils et procédures) qui permet de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire et fournit des connaissances concrètes utiles à la prise de décision. L'IPC regroupe un vaste éventail d'indications relatives aux personnes vivant en insécurité alimentaire dans le but de répondre aux questions suivantes : Quel est le degré de sévérité de la situation ? Quelles sont les zones touchées par l'insécurité alimentaire ? Combien de personnes sont en insécurité alimentaire ? Qui sont ces personnes en termes de caractéristiques socio-économiques ? Pourquoi ces personnes vivent-elles dans l'insécurité alimentaire ?

L'IPC a quatre fonctions : 1) former un consensus technique ; 2) classer sévérité et causes ; 3) communiquer pour l'action ; et 4) assurer qualité. Chaque fonction comprend des protocoles permettant d'orienter le travail des analystes de la sécurité alimentaire. En systématisant ces aspects centraux de l'analyse de la sécurité alimentaire, l'IPC contribue à l'élaboration de normes et au renforcement des capacités des professionnels de la sécurité alimentaire. L'approche de l'IPC a été conçue pour pouvoir être appliquée dans n'importe quel contexte, quel que soit le type d'insécurité alimentaire, de danger, d'environnement socio-économique, de moyens d'existence, de cadre institutionnel ou de données. L'IPC a été élaboré sur la base des réalités du terrain et permet de regrouper cette myriade de situations diverses de façon systématique à l'appui de la prise de décision.

La sécurité alimentaire⁴ est un droit fondamental de l'homme (Sommet mondial de l'alimentation 1996). L'insécurité alimentaire peut être à la fois une cause et une conséquence de la dégradation du contexte économique, social, environnemental et politique. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la création de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire, le Cadre global d'action (2010) et la Feuille de route pour le renforcement de la nutrition (2010) illustrent clairement le regain d'intérêt pour la lutte contre les effets dévastateurs de l'insécurité alimentaire à tous les niveaux de la société. Le nombre de personnes vivant en insécurité alimentaire continue d'osciller autour d'un milliard de personnes et les catastrophes associées à l'insécurité alimentaire sont de plus en plus fréquentes (FAO, 2009, 2010). Le changement climatique, la hausse des prix, l'épuisement des ressources naturelles, l'accroissement des populations, l'urbanisation croissante et d'autres dynamiques se traduiront à l'avenir par de nouvelles pressions sur la sécurité alimentaire. Il est impératif d'agir de façon proactive, impartiale et globale pour atténuer les aspects multidimensionnels de l'insécurité alimentaire. Cette action requiert une étroite collaboration, une coordination et des investissements de la part de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales. En l'absence d'un système standardisé de classification de la sécurité alimentaire, ces efforts vont se heurter à de nombreuses difficultés inutiles et resteront inefficaces. La «langage commun» que représente l'IPC pour l'analyse de la sécurité alimentaire permet aux décideurs, aux analystes et à d'autres parties prenantes, aux échelons local, national, régional et mondial, de conjuguer leurs efforts pour affronter ces difficultés.

L'IPC a d'abord été mis au point en 2004 (FSAU, 2006) pour répondre au besoin de mener une analyse appliquée de la sécurité alimentaire sur la base des réalités du pays et orientée vers l'action. Depuis lors, l'IPC a été mis en œuvre dans de nombreux contextes différents et son application suscite un intérêt croissant dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (voir carte de la mise en œuvre de l'IPC dans l'annexe 1). L'IPC a été présenté et analysé au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui a étudié la possibilité de l'utiliser comme système commun de classification (33^e session 2007).

.....
4 Il est signalé dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, 1996 : " La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire sont : l'accès, la disponibilité, l'utilisation et la vulnérabilité. "

La gestion de l'IPC est assurée par un Comité directeur mondial composé de CARE International, du Centre commun de recherche de la Commission européenne (EC-JRC), du Cluster sécurité alimentaire (FSC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Oxfam, du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies, du Réseau de systèmes d'alerte rapide sur les risques de famine (FEWS NET) et de Save the Children. Le Comité directeur supervise le travail de l'Unité de soutien global de l'IPC qui se charge du développement technique, fournit un soutien technique et une formation aux pays/régions et promeut l'IPC dans les structures mondiales de prise de décision et dans le cadre d'initiatives afférentes.

L'Unité de soutien global de l'IPC a mis au point la version 2.0 sur la base de nombreuses consultations auprès des analystes nationaux de l'IPC, d'études universitaires et de contributions directes du Groupe technique consultatif de l'IPC (groupe composé d'experts en sécurité alimentaire représentant les organismes partenaires et d'autres organisations). Voir la liste des discussions les plus importantes et des collaborateurs dans l'annexe 2.

Qu'y a-t-il de nouveau dans la version 2 ?

L'application pratique de l'IPC dans différents contextes nationaux depuis 2006 a mis en évidence un certain nombre de domaines susceptibles d'améliorations. C'est précisément pour répondre à ces défis que la version 2.0 offre plusieurs innovations telles que le Cadre analytique de l'IPC et un Tableau de référence de l'insécurité alimentaire chronique qui vient compléter l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë⁵. La version 2.0 réconcilie également certaines différences majeures dans les approches de l'analyse de la sécurité alimentaire appliquées par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux, favorisant ainsi l'adhésion et la collaboration.

Quatre fonctions

La version 2.0 réorganise l'IPC en quatre fonctions centrales dont chacune comprend des protocoles (outils et procédures) destinés à orienter le travail des analystes de l'IPC :

- 1) former d'un consensus technique ;
- 2) classifier de la sévérité et des causes ;
- 3) communiquer pour l'action ;
- 4) assurance qualité.

Nouveaux outils

- Cette version présente un **Cadre analytique IPC** qui s'appuie sur, et unit, quatre cadres conceptuels couramment utilisés : Risque = f (aléas, vulnérabilité), l'approche fondée sur les moyens d'existence durables, le modèle conceptuel de nutrition et les quatre « dimensions » de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité).
- Le **Tableau de référence IPC** a été révisé dans quatre domaines principaux :
 - les **noms et descriptions des phases** ont été modifiés pour établir plus clairement les distinctions entre les phases ;
 - les **résultats de référence** ont été ramenés à quatre indicateurs seulement (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, nutrition et mortalité), complétés par une série non exhaustive de facteurs contributifs. Si la classification de l'IPC doit être établie en fonction des résultats, les facteurs contributifs, quant à eux peuvent être utilisés comme preuves pour inférer ceux-ci (quand les données ne sont pas disponibles) et donner ainsi des informations sur l'analyse contextuelle et causale ;
 - les **méthodologies les plus fréquemment utilisées** pour mesurer l'insécurité alimentaire sont intégrées au Tableau de référence et calibrées chaque phase de l'IPC, en particulier : l'indice de diversité alimentaire des ménages, l'indice de la faim dans les ménages, l'approche de l'économie des ménages, le score de consommation alimentaire et l'indice relatif aux stratégies d'adaptation ;

.....
 5 Il faut signaler que le Tableau de référence de l'insécurité alimentaire chronique et les outils associés sont présentés comme prototypes dans l'annexe 5 de la version 2.0, une fois appliqués dans les pays et après avoir reçu les commentaires pertinents, ils seront perfectionnés et pleinement intégrés dans une version ultérieure du manuel.

- les **objectifs d'intervention prioritaire** sont révisés pour permettre de définir des objectifs plutôt que des activités, et ainsi de préciser quand se termine l'analyse situationnelle de l'IPC et quand devrait être amorcée l'analyse successive de l'intervention.
- Les **Grilles d'analyse IPC** sont restructurées pour améliorer la facilité d'utilisation et la rigueur analytique. Un nouvel outil appelé **Matrice des facteurs limitants** est introduit pour classer les causes. Cet outil permet d'identifier quelle dimension de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation) compromet la sécurité alimentaire, et dans quelle mesure.
- L'importance du consensus technique pour le processus de l'IPC est précisée et un outil simple appelé **Matrice de composition du Groupe de travail technique (GTT)** est introduit pour faciliter la formation de groupes de travail techniques nationaux.
- De nouveaux outils pour l'assurance qualité sont ajoutés, notamment l'**Outil d'auto-évaluation du GTT** et l'**Outil d'évaluation de la revue par les pairs**.
- Cette version présente également une **Nouvelle Fiche de communication** composée de quatre sections : une carte, un bref narratif, des tableaux démographiques et les principales conclusions des analyses spécifiques aux zones d'études. La carte révisée de l'IPC contient des informations complémentaires qui sont essentielles pour la prise de décision ; certaines informations qui « surchargeaient » les cartes ont été éliminées.
- Un nouveau Tableau de référence et de nouvelles procédures ont été incorporés pour l'analyse de l'**insécurité alimentaire chronique**. Cette modification répond au besoin de compléter l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë et de mieux informer les modes d'intervention sur la base d'objectifs stratégiques à moyen et à plus long terme s'attaquant aux causes structurelles et sous-jacentes de l'insécurité alimentaire.

Nouvelles procédures

- Les principales **unités d'analyse** sont révisées et clarifiées, y compris les unités d'analyse socio-spatiale et temporelle.
 - Sur le plan socio-spatial, l'**unité minimale d'analyse est l'ensemble de la population d'une zone donnée** ; en d'autres termes, une seule phase IPC est attribuée à l'ensemble de la population dans une zone donnée sur la base des critères de sévérité et de prévalence de l'insécurité alimentaire. Chaque fois que c'est possible (selon la disponibilité des données, le temps et la capacité), les praticiens de l'IPC peuvent également classer divers **groupes de ménages** dans différentes phases.
 - Sur le plan temporel, l'IPC permet désormais de **classifier l'insécurité alimentaire sur deux périodes** : un instantané de la situation et une projection future. La projection est basée sur le scénario le plus probable pour n'importe quelle période dans l'avenir (pouvant aller d'une semaine à un an). Cette distinction précise la fonction d'alerte précoce de l'IPC.
- La prise en compte de l'**aide humanitaire** est clarifiée. L'instantané de la situation actuelle est basé sur les conditions présentes, sans gommer les effets de l'aide humanitaire. La projection inclut les effets anticipés de l'aide humanitaire qui est régulièrement programmée/interannuelle et toute aide *ad hoc* susceptible d'intervenir durant la période projetée et de parvenir aux bénéficiaires. Un nouveau protocole cartographique est introduit pour représenter les « zones qui, en l'absence des effets de l'aide humanitaire, se trouveraient au moins dans une Phase plus sévère ».

Des orientations et des critères pour l'attribution de **scores de fiabilité** et de **niveaux de confiance** sont présentés dans le but d'améliorer la cohérence et la comparabilité de cette fonction d'assurance qualité.